

## **Conseils pour aborder le moment consacré le 2 novembre 2020 à la lecture du texte de Jean Jaurès et à la minute de silence en hommage au professeur Samuel Paty**

---

### **1 / PRINCIPES (messages du Ministre aux personnels de l'éducation nationale du 30 octobre 2020)**

- Une minute de silence sera observée lundi à 11h, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs, dans des conditions respectueuses du protocole sanitaire applicable.
- Aucune classe ni aucun établissement ne peut s'exonérer de ce moment dont chaque élève de France doit bénéficier.
- Ce moment peut être précédé d'un temps pédagogique, en classe, adapté à l'âge des élèves, autour des valeurs de la République et de son École.
- Ce temps pédagogique pourra aussi, le cas échéant à l'appréciation du professeur, se tenir tout au long du mois de novembre et devra s'inscrire d'une réflexion sur les valeurs de la République dans la durée.
- Il est important d'adapter ce moment d'hommage à l'âge des élèves et à l'établissement.

### **2 / L'EXPLICITATION DU SENS DE CE MOMENT**

Que ce moment soit précédé ou suivi par une séquence pédagogique, il est important de consacrer un temps en amont, même bref, pour en expliciter le sens d'une manière simple et adaptée à l'âge des élèves.

On pourra souligner les éléments suivants, conformément à l'esprit des ressources nationales fournies par le ministère :

- L'ensemble de la communauté éducative et la nation entière ont été profondément meurtris par l'assassinat de Samuel Paty le vendredi 16 octobre au soir, professeur qui enseignait une valeur fondamentale de la République : la liberté d'expression.
- C'est pourquoi, le lundi 2 novembre, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, un hommage lui est rendu.
- À travers cet hommage, c'est l'unité de la communauté éducative tout entière autour des valeurs de la République qui est affirmée.
- Ce temps d'hommage se déroule en deux parties qui ont le sens suivant :
  - La lecture de la *Lettre de Jean Jaurès aux instituteurs* est un texte d'un personnage important dans l'histoire de la République qui souligne l'importance du rôle de l'école avec deux messages principaux : l'École de la République s'adresse à tous les enfants de France / l'École de la République a pour ambition de faire grandir l'élève pour en faire un citoyen.
  - Une minute de silence : un moyen de marquer d'une manière solennelle et respectueuse l'hommage rendu et de manifester l'émotion collective.

### **3 / LA LECTURE DE LA LETTRE DE JEAN JAURES AUX INSTITUTEURS**

- Il convient d'adapter le texte à l'âge des élèves et en fonction des choix pédagogiques de l'établissement : la fiche « [2 novembre 2020, documents pédagogiques commentés](#) » (dans les ressources nationales citées en point 5) en propose par exemple une version courte et une version longue.
- Dans le cadre d'un moment solennel de lecture, il convient de lire le texte sans le commenter (son sens aura été rapidement expliqué en amont).
- Un travail plus approfondi pourra être repris sur le texte dans un second temps au cours de l'année. Pour ce faire ou si l'on souhaite des éclairages sur le texte, la fiche nationale citée ci-dessus explicite le document :

#### **Jean Jaurès, « Aux instituteurs et institutrices », lettre du 15 janvier 1888**

Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse. Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort. **[fin possible si un extrait plus court est souhaité]**

Eh quoi ! Tout cela à des enfants ! — Oui, tout cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler. Je sais quelles sont les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage. [...]

Sachant bien lire, l'écolier, qui est très curieux, aurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée, très générale, il est vrai, mais très haute de l'histoire de l'espèce humaine, de la structure du monde, de l'histoire propre de la terre dans le monde, du rôle propre de la France dans l'humanité. Le maître doit intervenir pour aider ce premier travail de l'esprit ; il n'est pas nécessaire qu'il dise beaucoup, qu'il fasse de longues leçons ; il suffit que tous les détails qu'il leur donnera concourent nettement à un tableau d'ensemble. De ce que l'on sait de l'homme primitif à l'homme d'aujourd'hui, quelle prodigieuse transformation ! et comme il est aisé à l'instituteur, en quelques traits, de faire sentir à l'enfant l'effort inouï de la pensée humaine ! [...]

Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine

en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront. »

Jean Jaurès, *La Dépêche*, journal de la démocratie du midi, 15 janvier 1888.

### Contexte du document et présentation de l'auteur

Jean Jaurès est né en 1859 dans une famille de la petite bourgeoisie. Il réalise de brillantes études : normalien puis agrégé de philosophie. Il enseigne au lycée d'Albi et donne des cours à l'école normale d'instituteurs.

En 1885, il est élu député. Il soutient l'œuvre scolaire de Jules Ferry, qui, en 1881-1882, a fait voter une importante série de lois sur l'école primaire : l'école primaire est gratuite (loi du 16 juin 1881), l'instruction primaire devient obligatoire et l'enseignement public est laïc (loi du 28 mars 1882). De même, des lois sur la formation des instituteurs et institutrices (1881).

Jean Jaurès écrit des articles pour la *Dépêche* de Toulouse, journal du midi qui a un fort tirage. Le texte proposé ici est extrait des chroniques que Jaurès écrivait régulièrement dans ce journal. En 1888, il s'adresse aux instituteurs et institutrices.

### Résumé

Les objectifs de formation de l'école :

- lire, écrire et compter,
- forger des Français, c'est-à-dire des citoyens (droits et devoirs, la démocratie),
- forger des hommes (qui utilisent la raison, construisent une pensée).

Jaurès souligne l'importance de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, en mettant en évidence l'importance de cet enseignement pour faire aimer la France (dimension patriotique). « Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation ».

### Présentation des grands enjeux

- L'École de la République s'adresse à tous les enfants de la France.
- L'École de la République a pour ambition de faire grandir l'élève pour en faire un citoyen.

### Proposition de questions

*Quelles missions sont confiées aux instituteurs et institutrices ?*

Apprendre à lire et à écrire. Forger des citoyens et des hommes. Apprendre à penser.

*Quelles qualités sont attendues des instituteurs et des institutrices ?*

Courage, ambition.

*Quels obstacles rencontrent-ils dans leurs missions ?*

Manque d'assiduité, oubli, paresse, travail...

### Lien avec une ou plusieurs des trois thématiques : liberté d'expression, valeurs de la République, rôle de l'École républicaine

- Le rôle de l'École de la République : forger des citoyens et des républicains.
- La place de l'histoire et de la géographie :
  - dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les deux disciplines (histoire et géographie) sont associées avec la création en 1818 du corps des professeurs d'histoire-géographie pour l'enseignement secondaire puis l'association des disciplines au baccalauréat et à l'agrégation.
  - C'est sous le Second Empire, grâce à Victor Duruy, qu'un enseignement d'histoire et un enseignement de géographie sont introduits à l'école primaire comme matières obligatoires. La III<sup>e</sup> République confirme cette décision qui n'a pas été remise en cause depuis.

Un aspect peut permettre de nuancer et enrichir la réflexion : l'enseignement de l'histoire nationale est-il vraiment « un des plus puissants moyens de faire aimer la France » ? Les historiens et didacticiens nuancent cette idée souvent répétée : l'école n'est pas seule à émettre des messages à destination des jeunes générations (lectures, familles...).

Extrait de la fiche **2 novembre 2020, documents pédagogiques commentés**, p. 4 et 5

[\(https://eduscol.education.fr/hommage-samuel-paty/\)](https://eduscol.education.fr/hommage-samuel-paty/)

#### **4/ LA MINUTE DE SILENCE**

- Ce temps de recueillement se tiendra **de préférence dans les salles de classe**, et si les conditions sanitaires le permettent, dans la cour de l'établissement.
- La minute de silence doit être respectée. **Tout problème en la matière est à identifier** (nature de l'incident, noms des personnes impliquées, circonstances de l'incident).
- **Signaler le plus rapidement possible** aux directions les éventuels incidents qui pourront se produire.

**La remontée des incidents s'effectuera par la direction des écoles et des établissements selon les modalités fixées par la fiche dédiée envoyée par le rectorat.**

#### **5/ RESSOURCES A DISPOSITION POUR PREPARER ET POURSUIVRE LE TRAVAIL PEDAGOGIQUE**

- L'académie de Strasbourg a envoyé aux établissements (courriel du 30 octobre 2020) **une fiche de conseils et de ressources** pour aborder :
  - Le temps d'hommage,
  - Un événement collectif violent avec les élèves,
  - Le principe de laïcité à l'Ecole
  - La liberté d'expression en classe
  - Les faits religieux à l'École.
- **Le ministère a mis en ligne [des ressources nationales](#)** avec :
  - Un scénario pédagogique de la matinée dans les écoles maternelles et élémentaires,
  - Des propositions pédagogiques de la matinée dans les écoles maternelles,
  - Des propositions pédagogiques de la matinée pour le cycle 2,
  - Des propositions pédagogiques de la matinée pour le cycle 3,
  - Un dossier pédagogique pour organiser l'accueil des élèves en classe : collège, lycée professionnel, lycée général et technologique, BTS et CPGE,
  - Des documents pédagogiques commentés,
  - Des vidéos sur les valeurs de la République.

**L'équipe académique valeurs de la République ([eavr@ac-strasbourg.fr](mailto:eavr@ac-strasbourg.fr)) et les inspecteurs référents des établissements sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce moment d'hommage du 2 novembre et de ses prolongements pédagogiques.**